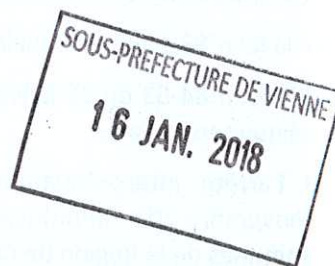


**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 11 janvier 2018**



**Date de la convocation** : 5 janvier 2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 51

**Etaient Présents** :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absent suppléé** : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN,

**Ont donné pouvoir** : M. Christophe BOUVIER à M. André PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Annie DUTRON, M. Daniel PARAIRE à M. Patrick CURTAUD, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE

---

**OBJET** : **RESSOURCES HUMAINES** : Création des emplois fonctionnels

**Rapporteur** : Gérard BANCHET

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Il est proposé de procéder à la création des emplois fonctionnels de Vienne Condrieu Agglomération, emplois qui seront intégrés dans le tableau des effectifs.

Ces emplois sont créés par l'organe délibérant sous réserve de respecter les seuils démographiques, le seuil minimum de création dans les établissements publics étant fixé à 10.000 habitants (pour les emplois de Directeur Général des Services et Directeur Général des Services Techniques) et de 20 000 habitants pour les postes de Directeur Général Adjoint.

Vienne Condrieu Agglomération comptant près de 89 000 habitants, il est proposé la création des 4 emplois fonctionnels suivants :

- Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de 80 000 à 150 000 habitants,
- Création de 2 emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint d'EPCI de 40 000 à 150 000 habitants,
- Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques d'EPCI de 80 000 à 150 000 habitants.

Ces 4 emplois permanents sont créés à temps complet.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire du 11 janvier 2018,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la création des 4 emplois fonctionnels suivants :

- Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de 80 000 à 150 000 habitants,
- Création de 2 emplois fonctionnels de Directeur Général Adjoint de communes de 40 000 à 150 000 habitants
- Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques d'EPCI de 80 000 à 150 000 habitants.

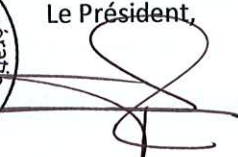
Ces 4 emplois permanents sont créés à temps complet.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 11 janvier 2018**  
Le Président certifie que la présente délibération  
et a été publiée le 17 JAN. 2018



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Thierry KOVACS